

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 27 juin 2011, à 17h30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

AM1-2011-0226 Avis de motion pour du projet de Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q.4, relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc » R.C.A.1V.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) - AIGT2011-090

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.1V.Q. 4*, afin de créer les zones 16026Hc et 16066Hc à même une partie de la zone 16001Hb.

Dans ces nouvelles zones, seules les normes suivantes diffèrent : l'usage H1 logement peut être exercé dans des bâtiments en rangée, aucun nombre maximal de logements par bâtiment n'est décrété, les projets d'ensemble sont désormais permis, au moins 65 % des logements d'un usage H1 logement doivent avoir au moins deux chambres ou une superficie de plancher minimale de 85 mètres carrés, le pourcentage d'occupation au sol est diminué à 12, la hauteur maximale prescrite pour un bâtiment principal est augmentée à douze mètres, dans la zone 16026Hc, et à neuf mètres, dans la zone 16066Hc.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement R.C.A.1V.Q. 66.

(Signé) Suzanne Verreault
Présidente de
l'Arrondissement

(Signé) Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-
greffier d'arrondissement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-greffier d'arrondissement
Ville de Québec

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, tenue le lundi 27 juin 2011, à 17h30, à la salle Armand-Trottier, 399, rue Saint-Joseph Est, Québec.

CA1-2011-0229 Adoption du projet de Règlement intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q.4, relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc, R.C.A.IV.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) - A1GT2011-090 (Abroge CA1-2011-0192)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin, il est résolu :

1- d'abroger, à toutes fins que de droits, la résolution CA1-2011-0192, adoptée par le conseil d'arrondissement le 13 juin 2011, qui adoptait le projet de modification intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement relativement aux nouvelles zones 16026Hc et 16066Hc* » R.C.A.IV.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté) A1GT2011-065;

2- d'adopter le projet du « *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme, R.C.A.IV.Q.4, relativement aux zones 16026Hc et 16066Hc* » R.C.A.IV.Q. 66 (Quartier Saint-Sacrement - Secteur de la rue Louis-Jetté).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Suzanne Verreault
Présidente de
l'Arrondissement

(Signé) Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-
greffier d'arrondissement

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Jacques Vallée
Secrétaire et assistant-greffier d'arrondissement
Ville de Québec